



CONGE OBLIGATOIRE INEGALITE SALARIALE

Par **GUIZMOW**, le **06/01/2013** à **20:26**

Bonjour,

Mon employeur, gérant en profession libérale, nous a annoncé la fermeture occasionnelle de l'agence sur une demi-journée. Aucune mesure de rattrapage des heures de congé n'a été proposée par lui. Nous pensions que les heures non travaillées seraient imputées aux heures de congés disponibles de chaque salarié, mais certains employés ont pris l'initiative de rattraper les heures le samedi. Je ne fais pas partie de ce groupe et j'ai découvert que les heures non travaillées n'ont pas été prises sur le contingent d'heures de congé disponibles sur ma fiche de paye et ne m'ont pas été payées. Mon salaire s'est vu réduit d'une demi-journée de travail. De plus l'une des employés, la secrétaire, a eu le bénéfice de se voir attribuer cette demi-journée en congé.

Je ne comprends pas cette inégalité entre tous, j'en ai parlé à mon employeur qui affirme que c'était à moi de prendre l'initiative de rattraper. Je lui ai bien sur demandé pourquoi ces heures ne sont pas comptées en congé pour tous, il m'a affirmé que même s'il me reste des heures de congé, ce n'est pas suffisant car les congés sont arrêtés sur l'année et qu'il est donc impossible, sauf pour la secrétaire, de prendre des heures en dehors des plages de congé imposées. Pas plus d'argument de sa part, il me propose donc de rattraper les heures le samedi ou rien.

Est-ce légitime de sa part d'imposer une amputation de salaire sans me prévenir alors qu'il me reste un quota d'heures de congé suffisantes ? A-t-il le droit de me refuser le rattrapage des heures le soir, alors que le travail que nous effectuons peut se faire à toute heure de la journée ?

Je tiens aussi à préciser que j'ai effectué de nombreuses heures supplémentaires non payé, environ 5 à 7 par semaine en moyenne depuis plusieurs années, et parfois ces heures sont imposées par mon employeur. J'ai tenu cet argument devant lui pour justifier mon mécontentement mais il n'a rien voulu savoir.

Merci d'avance pour le temps accordé à ce sujet et vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **21:01**

Bonjour,

Il faudrait connaître la raison de ces fermetures inopinées mais elle ne semble pas être économique puisque l'employeur vous propose de les rattraper à d'autres périodes mais, en

tout cas, cela ne devrait pas impacter vos congés payés et je dois dire que je ne comprends pas trop pourquoi vous préféreriez cette solution...
Par ailleurs, les heures supplémentaires devraient vous être payées..

Par **GUIZMOW**, le **06/01/2013** à **22:56**

Cette fermeture était exceptionnelle, je préfère prendre cette demi-journée en congé payé que perdre une demi-journée de salaire, cela représente une somme d'argent non négligeable en fin d'année. Mais je ne comprend pas pourquoi mon employeur me le refuse alors qu'il me reste des jours de congé à prendre, et surtout que notre secrétaire a eu droit à son congé payé.

Pour les heures supplémentaires impayées c'est une autre histoire qui dure depuis plusieurs années, mais cela changera car nous allons stopper le philanthropisme à la rentrée...

Par **P.M.**, le **06/01/2013** à **23:32**

Les congés payés ne se gèrent pas par demi-journées ou heures mais par journées entières...